COMMUNE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

(Loiret)

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Rémy CARRAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Présents : M. Rémy CARRAT, M. David MILOT, Mme Valérie BOURGEON – TISSIER, M. Lilian DELUSSU, M. André CLOUTIER, Mme Anne-Céline FRAT, Mme Julie MAUNOIR, M. Mehmet COSGUN, Mme Amélie BOISSIÈRE, M. Alexandre BEN, Mme Vanessa TROUVÉ, Mme Caroline RANDON, , Mme Martine SAUVAGE, M. François VAISSETTE
Absent : M. André JEAN
Secrétaire de séance : Mme Julie MAUNOIR

2026 – 23 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026
APPROUVÉE à l'unanimité

2026 – 24 DÉPENSES IMPUTÉS AU COMPTE 623 PUBLICITÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES
APPROUVÉE à l'unanimité

2026 – 25 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FRANCE LOIRE
APPROUVÉE à l'unanimité

2026 – 26 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE
APPROUVÉE à l'unanimité

Le Maire
Rémy CARRAT

MAIRIE DE STE GENEVIEVE-DES-BOIS * 45230 (LOIRET) *

La secrétaire de séance
Julie MAUNOIR